

Budget primitif 2019

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 27 mars 2019 par le conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 29 janvier et établi avec la volonté de :

- Poursuivre le désendettement
- Maîtriser les dépenses
- Ne pas augmenter la fiscalité
- Poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de 3 budgets annexes (Restaurant communal, Service d'assainissement et Centre de santé).

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 296 769.38 €.

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de **314 437 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance d'occupation de l'ALSH (51 000 €), les indemnités d'occupation des antennes SFR, Orange et Free (40 726 €), l'encaissement de la billetterie lors des manifestations culturelles (11 245 €), la location des salles et des gymnases (105 200 €) et la mise à disposition du personnel affecté au restaurant communal (67 863 €).

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **1 871 641 €**. Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 1 538 580 € au lieu de 1 535 717 € pour l'exercice précédent, soit une légère augmentation de 2 863 €.
- La participation des communes de Saint Mammès et Thomery aux dépenses de fonctionnement de l'ALSH, provision de 69 258 € (CA 2018)
- Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour les activités de l'ALSH à hauteur de 120 062 €,
- Des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 107 954 €.

Les revenus des immeubles sont prévus à hauteur de 33 817 € pour 38 036.97 € en 2018. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les impôts et taxes s'élèveront à **4 172 832 €**, en progression de 0.4 % par rapport à l'an dernier suite à l'augmentation des bases et non des taux qui sont maintenus pour 2019. Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation prévu pour **2 732 849 €**
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité, déduction faite des transferts de charge pour un montant de 443 081 €.
- Du Fonds de Solidarité Région IDF estimé à 753 860 €
- Des droits de place du marché estimé à 9 512 €.
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 93 530 €
- De La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 140 000 €.

Les atténuations de charges pour 25 000 € de provision comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques.

Les produits exceptionnels sont prévus à hauteur de **8 200 €**. En 2018, ils étaient plus élevés du fait de produits des cessions à hauteur de 453 367 €.

Chapitre	CA 2018	BP 2019
013 - atténuation de charges	69 500.57 €	25 000.00 €
70 - produits des services	465 240.04 €	314 437.00 €
73 - Impôts et taxes	4 153 661.45 €	4 172 832.00 €
74 - Dotations et participations	1 893 424.45 €	1 871 641.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	58 908.71 €	46 983.00 €
76 - Produits financiers	3.35 €	3.00 €
77 - Produits exceptionnels	539 538.45 €	8 200.00 €
042 - Opérations d'ordre	3 392.18 €	3 392.18 €
002 - Excédent antérieur reporté	790 557.53 €	854 281.18 €
Total	7 974 226.73 €	7 296 769.38 €

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 296 769.38 €

Chapitre	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	2 008 253.82 €	1 578 272.00 €
012 - Charges de personnel	3 366 574.79 €	3 242 973.34 €
65 - Autres charges de gestion courante	844 271.29 €	852 890.65 €
66 - Charges financières	155 608.27 €	142 167.72 €
67- Charges exceptionnelles	589.59 €	538 842.00 €
023- Virement à l'investissement		675 422.08 €
042- Opérations d'ordre entre sections	719 568.92 €	266 201.59 €
Total	7 094 866.68 €	7 296 769.38 €

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de **1 578 272 €**. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 3 242 973.34 €, en baisse par rapport au CA 2018 du fait de l'intégration à partir de 2019 des frais de personnel du Centre de Santé directement dans le budget annexe concerné.

Ce chapitre comprend au 1^{er} janvier 2019 les salaires et charges de 64 titulaires, 1 auxiliaire, 1 emploi d'avenir et 12 agents recenseurs.

Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Pas de création de poste
- Remplacement au cas par cas des départs à la retraite et agents absents en longue durée
- L'économie du non remplacement d'un agent utilisée pour externaliser des tâches de tonte et d'élagage

Les charges de gestion courante s'élèvent à **852 890.65 €** et prévoit :

La participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève à 464 010.65 € et est décomposée comme suit

- 378 104.19 € au budget annexe du Restaurant communal (393 589.85 € en 2018)
- 85 906.46 € au budget annexe du Centre de Santé (77 342.19 € en 2018)

Le versement des indemnités aux élus pour 106 348 €

La subvention au CCAS qui s'élève à 56 800 €

Les subventions aux associations pour 101 078€

Une subvention de 35 000 € pour la gestion du cinéma Jean Gabin

Les charges financières sont prévues à hauteur de **142 167.72 €** (- 13440 € par rapport à 2018)

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Poste en baisse, malgré la réalisation d'un emprunt pour la création du Centre de Santé.

Au 31/12/2019 la dette du budget principal s'établira à 5 millions € (- 400 000 € par rapport à 2018).

Les charges exceptionnelles pour **538 842.00 €** : elles sont composées de l'annulation de titres émis

les exercices précédents mais également du règlement de la subvention d'équilibre de la DSP d'accueil de loisirs (auparavant réglée au chapitre 011, changement à la demande de la DGFIP).

Virement à l'investissement : 675 422.08 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement (563 534.97 € en 2018)

2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 3 144 353.85 €.

Chapitre	CA 2018	BP 2019
13 - Subventions	501 978.02 €	1 286 519.13 €
16 - Emprunts	827 291.01 €	200 000.00 €
10 - FCTVA, taxe d'aménag., réserves	184 405.60 €	583 226.05 €
021 - Virement section fonctionnement		675 422.08 €
024 - Produits de cession		122 985.00 €
040 - Dotations aux amortissements	719 568.92 €	266 201.59 €
23 - Immobilisations en cours	18 702.85 €	10 000.00 €
Total	2 251 946.40 €	3 144 353.85 €

Elles sont constituées

- **De la dotation aux amortissements** : 266 201.59 €
- **Du FCTVA** : 523 687.21 €
- **De l'affectation du résultat** : 24 538.87 €
- **De la Taxe d'aménagement** : 35 000 €
- **Des subventions d'investissement** : 1 286 519.13 €
- **La provision de la réalisation d'un emprunt** : 200 000 €
- **Du virement de la section de fonctionnement** : 675 422.08 €

L'emprunt provisionné de 200 000 € augmenterait les annuités de 11 750 € sur un total de 558 599 € en 2019 par exemple.

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 144 353.85 €

Chapitre	CA 2018	BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	51 921.60 €	32 129.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 193 187.36 €	2 107 597.10 €
23 - Immobilisations en cours	27 384.69 €	28 391.73 €
16 - Emprunts	404 342.25 €	404 300.56 €
040 - Opérations d'ordre	3 392.18 €	3 392.20 €
001 – Solde d'exécution d'invest. reporté	140 262.08 €	568 543.76 €
Total	2 820 490.16 €	3 144 353.85 €

Les principaux postes sont :

- **Acquisition matériel** : 133 021 €
- **Bâtiments communaux** : 1 029 907 €
- **Bâtiments scolaires** : 164 837 €
- **Réseaux et installations de Voirie** : 506 365 €
- **Foncier** : 230 000 €
- **Remboursement d'emprunt** : 404 300 €

3. Les budgets annexes

Restaurant communal

(en €)	CA 2018	BP 2019
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	580 024.41 €	561 767.54 €
Dont subvention équilibre	393 589.85 €	378 104.19 €
Dépenses de fonctionnement	579 942.06 €	561 767.54 €
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	85 315.55 €	169 112.49 €
Dépenses d'investissement	11 161.81 €	169 112.49 €

Ce budget retrace les opérations concernant le fonctionnement du Restaurant communal. Cette année, sont prévus des travaux de réhabilitation. La subvention d'équilibre est en baisse par rapport à 2018 du fait du renouvellement du marché des repas et de la baisse du nombre d'élèves.

Service d'assainissement

(en €)	CA 2018	BP 2019
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	194 879.23 €	187 603.50 €
Dont subvention équilibre		
Dépenses de fonctionnement	143 209.86 €	187 603.50 €
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	347 830.59 €	242 543.19 €
Dépenses d'investissement	394 940.61 €	242 543.19 €

La redevance d'assainissement est actuellement de 0.71 €, ce qui a permis de percevoir en 2018 135 454.98 € pour un total consommé de 211 868 m3. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la redevance pour 2019.

Centre de Santé

(en €)	CA 2018	BP 2019
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	221 047.17 €	471 335.46 €
Dont subvention équilibre	77 342.19 €	85 906.46 €
Dépenses de fonctionnement	201 234.33 €	471 335.46 €
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	2 903.98 €	29 277.30 €
Dépenses d'investissement	22 717.28 €	29 277.30 €

2019 sera la première année pleine de l'activité, ce qui explique que les prévisions budgétaires

soient plus élevées que le réalisé 2018.

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le



ID : 077-217700798-20190327-DELIB1_2019_011-DE